

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 14 septembre 2023

### SÉCHERESSE

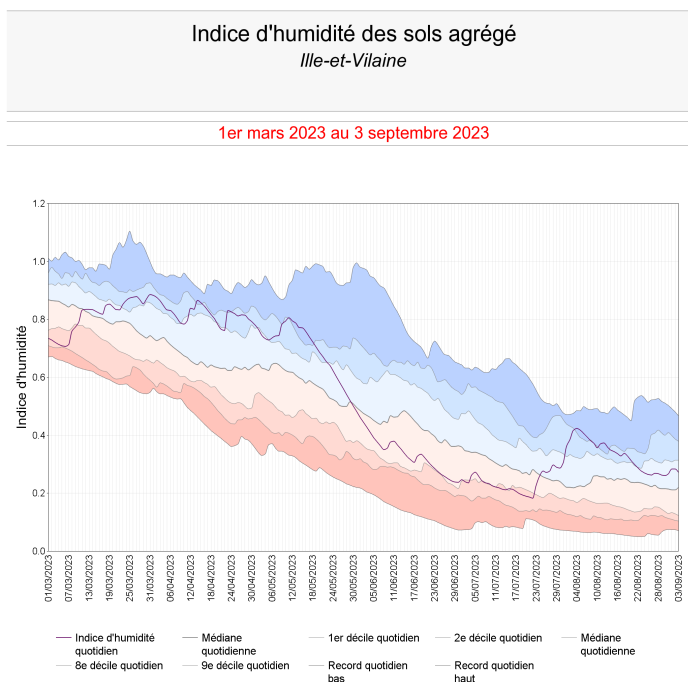
**Le préfet appelle chacun à poursuivre ses gestes de sobriété pour sa consommation en eau**

Compte tenu du faible débit constaté de certains cours d'eau, les mesures de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sont renforcées à compter du jeudi 14 septembre 2023, dans certains secteurs d'Ille-et-Vilaine. En cette période sensible pour la ressource, le préfet d'Ille-et-Vilaine appelle chacun, dès à présent, à la sobriété dans sa consommation en eau.

Le Comité de Gestion de la Ressource en Eau (CGRE) d'Ille-et-Vilaine s'est réuni le jeudi 7 septembre 2023, pour la 8e fois depuis le début de l'année.

► La situation hydrologique, hydrogéologique et météorologique a été présentée sur la base des données de Météo France, du bureau des recherches géologiques et minières (BRGM) et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne (DREAL).

La pluviométrie importante constatée durant l'été a largement rattrapé la situation, préoccupante à la fin du mois de juin, concernant l'indice d'humidité des sols. Celui-ci a ainsi connu une forte hausse et demeure à un niveau satisfaisant.



Edité le : 04/09/2023 - Produit élaboré avec les données disponibles du : 04/09/2023 à 14:08 UTC

Pour autant, **la situation hydrologique de certains cours d'eau demeure préoccupante**. S'il est logique d'atteindre le point bas du débit des cours d'eau au cours du mois de septembre, certains cours d'eau de référence ont franchi leur seuil d'alerte renforcée en raison de l'impact conjugué de précipitations réduites et d'épisodes de chaleur : le Meu (secteur 3), le Semnon (secteur 5) et la Chère (secteur 7).

La situation demeure réactive car sensible aux précipitations locales, avec des variations de débit pouvant évoluer rapidement dans un sens comme dans l'autre.

► Ainsi, sur proposition du comité, le préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, a décidé de passer les secteurs suivants en état d'alerte renforcée :

- « Secteur n°3 – Bassin de la Vilaine Nord-Meu »
- « Secteur n°5 – Bassin de la rive gauche Vilaine »
- « Secteur n°7 – Bassin de la Chère »

Le « Secteur n°1 – Bassins côtiers » est maintenu en état d'alerte et le reste du département demeure en état de vigilance sécheresse.

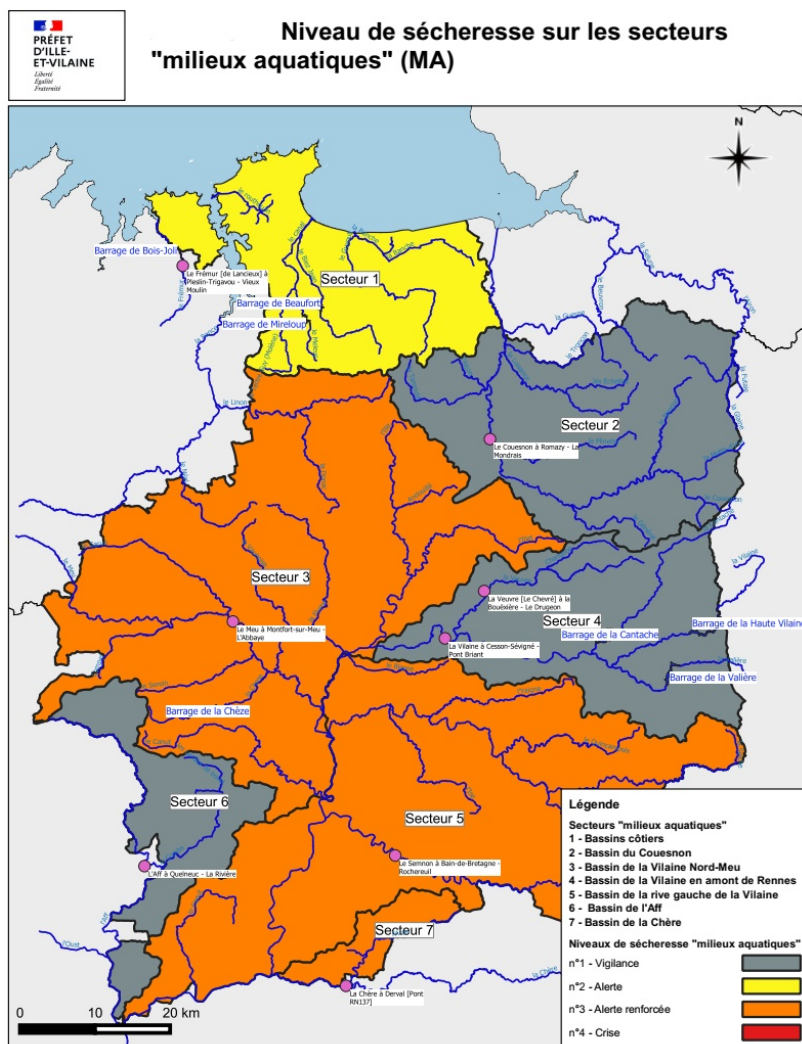
Le passage de ces secteurs état d'alerte renforcée entraîne des restrictions sur les usages consommant de l'eau prélevée dans les forages, puits, cours d'eau et plans d'eau non déconnectés du milieu naturel.

► Le Syndicat Mixte de Gestion de l'eau potable d'Ille-et-Vilaine (SMG35) a présenté l'état des ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable dans le département.

Le niveau de ces ressources est satisfaisant et bien meilleur qu'à la même période en 2022.

Cette situation rassurante reflète les conditions météorologiques plus favorables ayant permis une recharge printanière des barrages, mais elle témoigne également d'une diminution notable de la consommation, sous l'effet conjoint d'une meilleure efficacité du réseau et d'une réduction des consommations. Ce point encourageant témoigne de l'efficacité et de la nécessité des efforts de sobriété de l'ensemble des acteurs.

Chacun est ainsi appelé à respecter les restrictions de consommation en eau et à poursuivre ses gestes de sobriété dans sa consommation.



DDTM35/SEB  
Sources : Admin express @IGN, SMG 35,  
SANDRE

Créée le : 08/09/2023  
© DDTM d'Ille-et-Vilaine - reproduction interdite

► Consultez [les restrictions précises](#) qui s'imposent à tout un chacun en Ile-et-Vilaine

► Avec la nouvelle [plateforme VigiEau](#) informez-vous sur les restrictions sécheresse localement en cours sur l'ensemble du territoire français.

Chacun, particulier, collectivité, industriel ou exploitant agricole, est appelé à continuer à respecter les mesures de restriction en vigueur, à réduire de manière volontaire sa consommation en eau quelle qu'en soit l'origine et à se tenir informé des évolutions prochaines en matière de restriction.

Il est rappelé enfin que le gouvernement a lancé le 3 juin 2023 une campagne de communication intitulée « chaque geste compte » pour inciter à économiser l'eau. Cette campagne invite les usagers à suivre 6 gestes simples pour économiser de l'eau :

#### **À la maison**

- Installer un mousseur sur les robinets
- Vérifier et réparer les fuites
- Prendre une douche et éviter les bains

#### **Au jardin**

- Installer un récupérateur d'eau de pluie
- Installer un goutte-à-goutte
- Planter des plantes peu gourmandes en eau

#### **Service du cabinet**

#### **Pôle communication interministérielle**

Tél : 02 21 86 20 71

Mél : [pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr)

#### **Astreinte communication interministérielle**

*En semaine à partir de 18 h et le week-end*

Tél : 06 79 78 73 41

Mél : [pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr)